

Commission permanente du conseil d'agglomération
sur les finances et l'administration

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ÉTUDE
DES POLITIQUES FINANCIÈRES**

LE MERCREDI 26 AVRIL 2006 À 17 H

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES

R – 1

Que le conseil d'agglomération mandate le Service des finances afin qu'il présente dans le prochain budget 2007 un état des surplus et des réserves des fonds.

R – 2

Que le conseil d'agglomération demande aux organismes relevant de sa compétence d'adopter les diverses politiques financières développées par le Service des finances.

R – 3

Que le conseil d'agglomération mandate le Service des finances afin qu'il présente aux organismes relevant du conseil d'agglomération les politiques financières et qu'il assure le soutien et le suivi nécessaire pour leur mise en place.

R – 4

Que le conseil d'agglomération mandate le Service des finances afin qu'il s'assure d'inclure la présentation de l'ensemble des politiques financières dans le document budgétaire à venir.

R – 5

Que le conseil d'agglomération mandate le Service des finances afin qu'il développe et mette en place, dès le budget 2007, quatre nouvelles politiques portant sur les sujets suivants:

- la création de fonds;
- la planification stratégique;
- le développement durable;
- les mesures d'urgence.

R – 6

Que le conseil d'agglomération adopte les politiques financières 2006 préparées par le Service des finances, soit la politique de l'équilibre budgétaire, la politique des équipements et des infrastructures, la politique de gestion des dépenses, la politique de gestion des réserves de fonds, la politique des sources de revenus, la politique de la gestion de la dette et la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations. Le Service des finances verra à s'assurer que le libellé de ces politiques reflète les réalités de l'agglomération.